



Politique relative aux maisons intergénérationnelles

Le but de cette politique est de définir les conditions pour l'éligibilité d'une maison dite « intergénérationnelle ». Le règlement d'urbanisme 14-R-186 vient modifier la définition de logement en excluant l'espace habitable complémentaire nommé maison « intergénérationnelle ». La Ville reconnaît comme occupant de l'espace habitable complémentaire seulement un parent en ligne directe avec un occupant du logement principal; le conjoint de l'occupant de l'espace complémentaire est également autorisé.

CONDITIONS

- Un permis en bonne et due forme doit avoir été émis et le logement doit être conforme à l'article 17.3 du règlement d'urbanisme 14-R-186.
- Le formulaire « Déclaration d'occupation d'un logement intergénérationnel » doit être rempli annuellement, le lien de parenté doit être démontré et une preuve de résidence doit être présentée.

PROCÉDURES

Les taxes de service et les taxes spéciales seront facturées sur le compte de taxes annuel comme toute unité de logement. Sur présentation du formulaire accompagné des pièces exigées, à savoir la preuve du permis et la preuve de résidence, une demande de crédit sera soumise au Service des finances. Si le compte de taxes annuel a déjà été payé, un remboursement sera expédié payable à l'ordre du ou des propriétaires inscrits au rôle d'évaluation; sinon, le crédit sera imputé au compte du ou des propriétaires inscrits au rôle d'évaluation. Le crédit sera considéré à la date de réception d'un formulaire conforme à la présente politique.

En raison du règlement de tarification annuel, les taxes municipales, de services et spéciales sont payables en divers versements égaux, le remboursement ou le crédit relatif au paragraphe précédent sera applicable en considérant les dates d'échéance prescrites. De plus, les intérêts au taux prescrit selon le règlement de tarification en vigueur seront calculés sur le solde sans considération d'une demande de crédit; le compte de taxes doit donc être acquitté selon le règlement de tarification en vigueur.

La preuve d'occupation par un parent en ligne directe selon la politique établie ainsi que les procédures s'y rattachant doivent être faites chaque année.

FORMULAIRES

Un formulaire intitulé « Déclaration d'occupation d'un logement intergénérationnel » doit être rempli annuellement avant le 31 janvier pour l'année en cours. Une preuve de résidence doit être jointe au formulaire et le numéro du permis de construction doit être inscrit sur le formulaire.

Le formulaire rempli est remis au greffier de la Ville et les points suivants doivent être vérifiés :

- Concordance avec les données du formulaire et le rôle d'évaluation
- Conformité de la preuve de résidence
- Vérification du rapport d'inspection relatif au permis de construction

Lorsque tout est conforme, le greffier de la Ville signe le formulaire et le remet au Service des finances pour le traitement du crédit.



Formulaire de déclaration d'occupation d'un logement intergénérationnel

Section 1 – Logement principal

À compléter par l'occupant du logement principal qui a un lien de parenté avec l'occupant du logement intergénérationnel. Dans le cas où il y a plus d'un occupant dans le logement principal, la section 1 peut être remplie par un seul des occupants qui a un lien de parenté avec l'occupant du logement intergénérationnel mentionné à la section 2.1.

1.1 Coordonnées de l'occupant du logement principal

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Matricule : _____

1.2 Lien de parenté avec l'occupant du logement intergénérationnel

Père/Mère

Frère/Soeur

Petit-fils/Petite-fille

Fils/Fille

Grand-mère/Grand-père

Autre _____

1.3 Déclaration

Je, _____, déclare par la présente que, depuis le _____ j'occupe le logement principal d'une habitation intergénérationnelle dûment autorisée en vertu de la réglementation municipale applicable. Permis no : _____

Signature : _____

Date : _____

*****Il est important de fournir une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de résidence
(permis de conduire, facture ou compte de fournisseur de service public, etc.)**



Formulaire de déclaration d'occupation d'un logement intergénérationnel

Section 2 – Logement intergénérationnel

À compléter par l'occupant du logement intergénérationnel qui a un lien de parenté avec l'occupant du logement principal. Dans le cas où il y a plus d'un occupant dans le logement intergénérationnel, la section 2 peut être remplie par un seul des occupants qui a un lien de parenté avec l'occupant du logement principal mentionné à la section 1.1.

2.1 Coordonnées de l'occupant du logement intergénérationnel

Nom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 Téléphone : _____ Cellulaire : _____
 Courriel : _____

2.2 Lien de parenté avec l'occupant du logement principal

- Père/Mère Frère/Soeur Petit-fils/Petite-fille
 Fils/Fille Grand-mère/Grand-père Autre _____

2.3 Déclaration

Je, _____, déclare par la présente que, depuis le _____ j'occupe le logement principal d'une habitation intergénérationnelle dûment autorisée en vertu de la réglementation municipale applicable. Permis no : _____

Signature : _____

Date : _____

Cette section est réservée à l'administration

Conformité de la demande vérifiée par : _____ Date : _____
 Greffier(ère)

Envoi au Service des finances pour note de crédit le : _____